

Coupes de Bretagne Crédit Agricole Cadets et Juniors 2022

Ce règlement concerne:

- 1) La Coupe de Bretagne Crédit Agricole "Mozaïc" Juniors, réservée aux juniors (17 et 18 ans, soit nés en 2004 et 2005), licenciés au Comité de Bretagne de Cyclisme (étrangers compris).
- 2) La Coupe de Bretagne Crédit Agricole « Cadets » ouvert aux 15-16 ans soit nés en 2006 et 2007, licenciés au Comité de Bretagne de Cyclisme (étrangers compris).

Article 1 : Sélection des épreuves des Coupes de Bretagne Crédit Agricole.

Le choix des épreuves est validé par le Bureau Exécutif et/ou Conseil d'Administration du Comité de Bretagne de Cyclisme. Cette sélection s'effectue en partant des candidatures reçues.

Les épreuves qui candidatent et qui sont retenues dans le cadre des Coupes de Bretagne Crédit Agricole et Mozaïc Juniors doivent OBLIGATOIREMENT être ouvertes à tous les licenciés bretons sans restriction d'engagement.

Article 2 : Attribution des Points et gestion des classements

Le classement individuel est établi par addition de points acquis **à la place réelle**. Le coureur ayant totalisé le plus grand nombre de points sera déclaré vainqueur (ou leader pour les épreuves intermédiaires).

En cas d'égalité dans le classement final, il sera tenu compte du plus grand nombre de **meilleures places obtenues**.

Un bonus de 20 points sera attribué à un coureur participant à une sélection régionale ou nationale (Equipe de France) . Ce bonus n'est applicable qu'**UNE** seule fois

Le classement final des Cadets sera établi sur la base des 5 meilleures places obtenues.

Le classement final des Juniors sera établi sur la base des 6 meilleures places obtenues

Les classements intermédiaires ainsi que le classement général individuel et par équipes seront gérés directement par la Commission Route.

NB : Dans les épreuves comportant un CLM individuel, seul le classement général de la journée compte.

Article 3 : Classement par équipes (réservé aux équipes de clubs)

Un classement par équipes sera établi à chacune des épreuves par l'addition des places obtenues par les 3 premiers coureurs Juniors ou Cadets de chaque équipe bretonne. Ce classement sera complété par les équipes bretonnes terminant à 2 coureurs.

L'équipe ayant totalisé le plus grand nombre de points sera déclarée vainqueur. En cas d'égalité au classement final, il sera tenu compte du plus grand nombre de meilleures places obtenues aux différents classements par équipes.

Place	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Points	20	18	16	14	12	11	10	9	8	7

NB : Les sélections départementales et les équipes mixtes Juniors ne marquent pas de points .

Articles 4 : Épreuves en ligne.

Les directeurs sportifs des équipes Cadets et Juniors devront posséder au minimum le diplôme éducateur fédéral Route/Piste afin de pouvoir figurer dans la file des directeurs sportifs.

Article 5 : Dotation des Coupes de Bretagne Crédit Agricole.

La dotation globale des Coupes de Bretagne Crédit Agricole est de 1936€ pour les Juniors et de 954€ pour les Cadets .

Article 6 : Remise d'écharpe à chaque épreuve

Une écharpe de leader sera remise au 1er coureur du classement général individuel.

NB : Le Directeur Sportif ou le Président de club est tenu de veiller à la présence de son licencié au podium protocolaire

Article 7 : Cérémonie de remise des prix

La remise des prix s'effectuera lors de la Soirée des Champions du Comité Régional (date à définir). Les lauréats y seront conviés et tenus d'y participer avec le maillot du club. Toute absence non motivée pourra remettre en question l'attribution des prix.

Article 8 : Cahier des Charges de l'Organisateur

Réserver sur les barrières, aux abords de la ligne d'arrivée, 2 emplacements pour les banderoles publicitaires "Crédit Agricole"

Autoriser les représentants du Comité de Bretagne et du Crédit Agricole à remettre au podium l'écharpe du leader avec les commentaires publicitaires de l'animateur officiel de l'épreuve.

Mettre en valeur les lauréats des Coupes de Bretagne Crédit Agricole

Mentionner sur la première page du programme : Epreuve comptant pour "la Coupe de Bretagne Crédit Agricole Cadets et/ou Juniors" du Comité de Bretagne de Cyclisme et y insérer le logo type du Crédit Agricole.

=> Transmettre, dans les meilleurs délais, le classement en totalité informatiquement aux Délégués du Comité de Bretagne

Article 9 : Règlement des litiges

Tous les litiges concernant le classement d'une épreuve seront réglés par la Commission de gestion des résultats en liaison avec les délégués du Comité de Bretagne. Toute réclamation doit être adressée dans les 10 jours suivant la parution des résultats, selon la Réglementation Fédérale .

Article 10 : Dotations classement général individuel.

Cadets						Juniors					
Place	Points	Prix	Place	Points	Prix	Place	Points	Prix	Place	Points	Prix
1	45	117€	11	20	28€	1	45	305€	11	20	26€
2	40	87€	12	19	28€	2	40	229€	12	19	23€
3	35	59€	13	18	28€	3	35	183€	13	18	23€
4	32	49€	14	17	28€	4	32	152€	14	17	23€
5	30	38€	15	16	28€	5	30	122€	15	16	18€
6	28	38€	16	15		6	28	107€	16	15	18€
7	27	38€	17	14		7	27	84€	17	14	18€
8	25	38€	18	13		8	25	69€	18	13	18€
9	23	38€	19	12		9	23	46€	19	12	15€
10	22	38€	20	11		10	22	30€	20	11	15€

Article 11 : Dotations classement équipes.

Cadets		Juniors	
Place	Prix	Place	Prix
1	91€	1	165€
2	69€	2	102€
3	53€	3	63€
4	38€	4	52€
5	23€	5	30€

